

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Sébastien Pedroli
Bientôt des cours de premiers secours à l'école (22_INT_6)

Rappel de l'intervention parlementaire

En Suisse, environ de 30'000 personnes sont touchées par un accident coronarien aigu chaque année.

Hors période de pandémie, il s'agit de la première cause de décès en Suisse et dans le monde. Dans le canton de Vaud, on compte plusieurs centaines de cas par année.

Bien évidemment, le canton de Vaud dispose d'urgences fonctionnelles 24/24 heures pour ce genre de problème, mais, manifestement, et les études le démontrent, les premières minutes d'intervention sont capitales et peuvent sauver des vies. Par exemple, lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le taux de survie des personnes est de 5% à 20% lorsque la chaîne de sauvetage fonctionne correctement. Cette chaîne commence par le massage cardiaque. En cas d'accident, l'on est en présence d'une course contre la montre, puisque la toute première minute qui suit l'arrêt cardiaque est très capitale. En effet, une minute sans massage cardiaque, c'est 10% de chance de survie en moins.

Par ailleurs, on relèvera encore que près de 70% des arrêts cardio-respiratoires ont lieu à domicile ou dans un lieu public.

Hélas, trop souvent, la population n'est pas formée de manière adéquate à ce genre d'intervention. Une possibilité serait manifestement de former la population au premier secours dès l'école obligatoire.

Ainsi, il nous apparaît utile d'introduire dans le cursus scolaire des cours de premiers secours, comme cela se fait pour l'éducation sexuelle par exemple. Il s'agirait là manifestement d'une manière de sensibiliser plus de monde ; puisque, faut-il le rappeler, pour garantir de meilleures chances de survie, il est impératif de commencer au plus vite le massage cardiaque, avant l'arrivée des secours 22_INT_6 Page 2 sur 2 Par conséquent, introduire des modules facultatifs de formation aux premiers secours serait un excellent moyen d'apprendre les bons réflexes aux jeunes vaudoises et vaudois.

A ce stade, d'autres cantons peuvent être cités en exemple : au Tessin, la réanimation cardio-respiratoire est enseignée à l'école obligatoire, le canton de Genève a, quant à lui, inscrit des cours de premiers secours dans le programme scolaire et finalement le canton de Neuchâtel vient d'accepter un postulat allant dans ce sens.

L'utilité d'apprendre les premiers gestes est démontrée au surplus par les chiffres : le canton du Tessin a pu arriver à un taux de survie exceptionnel de 40% et visent même les 50%. Les pays anglo-saxons, particulièrement sensible à la question, les gestes qui sauvent sont planifiées durant tout le cursus de formation (école primaire, secondaire et université).

En conclusion, les gestes de premiers secours sont des gestes simples et sans risques que tout le monde peut apprendre à pratiquer. Sensibiliser les jeunes Vaudoises et Vaudois à se familiariser avec la pratique des gestes de premiers secours est indispensable pour sauver des vies dans la famille, à l'école et dans les lieux publics.

Par conséquent, je dépose l'interpellation suivante :

- 1. Quel genre de formations pourrait être dispensé aux élèves de l'école obligatoire en matière de premiers secours ?*
- 2. Serait-il possible de proposer une telle formation de manière facultative dans le cursus scolaire ?*

Réponse du Conseil d'Etat

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PPS) a été chargée de vérifier les formations dispensées dans d'autres cantons suisses et de mener une revue des données disponibles au sujet de la formation des élèves aux gestes de premiers secours dans d'autres pays européens.

1.1 Données internationales sur les formations en premiers secours

Depuis plusieurs années, les pressions nationales et internationales s'intensifient pour que les compétences en premiers secours soient développées, notamment la réanimation et l'utilisation des défibrillateurs. (Greif et al. 2015; B. W. Bottiger et al. 2016; Bernd W. Bottiger et Van Aken 2015).

Un enseignement dans le cadre scolaire permet d'augmenter rapidement le niveau de compétences de toute une frange de la population avec un investissement modéré en temps et en finance.

1.1.1 Faisabilité et efficacité

Les revues de littérature disponibles concluent que la formation des élèves aux premiers secours et à la réanimation est faisable, améliore les connaissances et les compétences en réanimation, et suscite un intérêt des élèves, y compris chez les élèves les plus jeunes, même si la qualité méthodologique n'est pas toujours optimale. (Reveruzzi, Buckley, et Sheehan 2016; He, Wynn, et Kendrick 2014; Plant et Taylor 2013; Bollig, Wahl, et Svendsen 2009).

Dans plusieurs pays européens (Norvège, Espagne, Angleterre, Autriche, France, Italie), des études ont évalué la pertinence d'enseigner les premiers secours aux élèves de la scolarité obligatoire. Ces études ont été menées avec des enfants dès la 1ère année primaire jusqu'à la fin de la scolarité. Les protocoles utilisés étaient assez superposables (environ 5 leçons de 45 minutes). Après environ 3 à 6 mois, des tests d'évaluations des compétences étaient effectués afin de juger de la rétention des informations. Par rapport à des études similaires chez l'adulte, les performances des élèves étaient supérieures avec jusqu'à 80 % de bonnes réponses.

1.1.2 Durée et fréquence des formations aux élèves

Une étude de 2016 montre qu'un groupe ayant bénéficié d'une 2e leçon de 45' montre une amélioration significative des connaissances entre le 2e et le 4e mois, et des compétences au 4e mois, en comparaison au groupe n'ayant reçu qu'une leçon de 45'. Ces formations courtes étaient données durant une période de gymnastique, par des personnes formées. (Watanabe, Itoh, et Yonezawa 2016)

1.1.3 Formateurs des élèves

Dans la plupart des études, les enseignants ont formé leurs élèves, après avoir été formés par des professionnels de la santé ou des étudiants. Par exemple, la diffusion de l'enseignement lors d'une étude ABC4Life a montré que 60 étudiants en médecine ont permis la formation de 900 enseignants qui ont transmis leur compétence à 25'000 élèves. (Connolly et al. 2007)

Une étude allemande a même montré que les élèves formés par des enseignants étaient meilleurs que celles et ceux formés par des médecins pour les connaissances des principes de la réanimation et pour le rythme de ventilation. (Lukas et al. 2016)

1.1.4 Lien avec d'autres matières

Ce type d'enseignement est en lien avec l'apprentissage de la citoyenneté et améliore les relations entre les élèves (comportements moins violents et prosociaux) selon des études qualitatives.

1.1.5 Obligation de la formation

Plusieurs Etats américains et européens ont rendu obligatoire la formation des élèves avant la fin de leur scolarité.

Une étude danoise montre qu'après 8 ans de législation rendant obligatoire la formation des élèves à la réanimation, seule 1 classe sur 3 a reçu la formation à la réanimation et 1 sur 10 la formation à l'utilisation du défibrillateur. (Hansen et al. 2017) Dans cette étude, les facteurs favorisant la formation des élèves sont :

- Penser que les autres écoles le font ;
- Connaître le mandat légal ;
- Avoir un coordinateur pour la formation à la réanimation dans l'école ;
- Penser être compétent pour enseigner la réanimation (l'enseignant) ;
- Avoir accès au matériel de formation.

1.2 Situation dans les autres cantons suisses

Dans la plupart des cantons, la décision de mettre en place une formation de premiers secours pour les élèves est laissée au libre choix de la direction de l'établissement scolaire. Ces formations sont généralement intégrées à un projet développé dans le cadre de l'établissement, la plupart du temps sur des périodes particulières comme les joutes sportives, des semaines hors cadres ou toute autre période vouée à des activités scolaires particulières.

Genève

Un dispositif de formation formel est mis en place au niveau du cycle d'orientation (9S – 11S). C'est au cours de la 10S que les élèves vont bénéficier de cours de base sur les gestes qui sauvent – d'une durée d'environ 2h – donnés par des enseignants d'éducation physique et des infirmiers et infirmières du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ). En amont de ces formations, des notions d'anatomie et de fonctionnement du corps humain, sont amenés dans les cours de sciences et d'éducation physique, permettant ainsi un lien avec le Plan d'études romand (PER) (formation générale, 3ème cycle, FG 32).

Tessin

Le Tessin a été un canton précurseur pour la mise en place de formations aux premiers secours pour les élèves. Un premier projet pilote de formation de grande envergure, soit une journée complète de cours, a été mis en place entre 2009 et 2013. Les conclusions du rapport final mettent en évidence un ratio coûts-bénéfice insatisfaisant. Afin de ne pas interrompre cette formation, mais de la rendre encore plus efficace, son format est passé à une demi-journée de cours pour tous les élèves de 11S. A noter que le Tessin est arrivé à un taux de survie après un ACR tout à fait exceptionnel de 40% ; les autorités visent même les 50%.

Neuchâtel

Le Grand Conseil a accepté début 2022, que les gestes de premiers secours soient appris à l'école aux élèves de 10S. Le programme devrait être développé avec le service de santé publique, les services d'incendie et de secours, la police neuchâteloise et les différentes entités publiques actives en la matière.

1.3 Estimations et situation actuelle pour le Canton de Vaud

Pour rappel, dans le canton de Vaud, une évaluation de cette formation avait déjà été effectuée en 2004 (commission EDUPRO) en collaboration avec le Canton de Genève et la Fondation Moeschler.

L'apprentissage des gestes de premiers secours fait partie du Plan d'études romand (PER) : FG32 « Connaissance de quelques gestes de prudence, de premiers secours et de sécurité routière » http://vwww.plandetudes.ch/fg_32.

De plus, lorsque le déploiement d'un tel projet est porté par l'ensemble des professionnels de l'établissement scolaire, il contribue au maintien et à la promotion d'un climat scolaire de qualité.

Depuis 2020 et jusqu'à ce jour, quelques 10 établissements mènent des actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours pour des élèves du secondaire I ou II (9S à 11S), avec la collaboration des infirmières scolaires ou avec l'appui des Samaritains ou d'ambulanciers ; l'intérêt semble grandissant.

Les établissements scolaires qui mettent sur pied ces formations le font généralement sur un temps où il est possible d'intégrer ces périodes, comme la dernière semaine avant la fin de l'année scolaire, ou des moments déterminés à l'avance, en lien avec des projets de PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) dans lesquels cette thématique fait sens.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux questions :

1. *Quel genre de formations pourrait être dispensé aux élèves de l'école obligatoire en matière de premiers secours ?*

La formation aux premiers secours destinée aux élèves devrait avoir pour but d'acquérir des gestes d'urgence, afin d'intégrer les élèves/jeunes dans la chaîne de sauvetage pré-hospitalière, dont les objectifs spécifiques sont :

- Savoir déclencher la chaîne de sauvetage : sécuriser les lieux et appeler le 144
- Initier et/ou poursuivre les gestes de réanimation avec l'appui des professionnels ou adultes présents jusqu'à l'arrivée des secours

Au vu des expériences déjà menées au niveau national et international, une formation efficace, axée sur les objectifs énoncés ci-dessus, devrait répondre aux critères suivants et être :

- de courte durée afin de ne pas empiéter sur le temps scolaire ;
- dispensée à des élèves du secondaire I (9S-11S) ;
- encadrée par des formateurs qui ont des compétences pédagogiques reconnues ;
- adaptée à l'âge et au développement des élèves.

Selon les objectifs d'apprentissage, cette formation pourrait être donnée conjointement et en complémentarité par des enseignant-e-s, l'équipe médico-infirmière de l'établissement scolaire ou des prestataires externes reconnus.

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) a pour mission de soutenir les établissements scolaires dans la mise en place des projets de promotion de la santé et prévention, dont fait partie l'apprentissage des gestes de premiers secours aux élèves. Un mandat sera donné en 2023 à l'Unité PSPS pour l'élaboration d'un guide qui précisera les conditions cadres pour l'organisation des formations de premiers secours aux élèves au sein des établissements scolaires et de formation. Ce guide amènera un gage de qualité pour ces formations.

2. *Serait-il possible de proposer une telle formation de manière facultative dans le cursus scolaire ?*

La mise en place de formations formelles, systématiques, au sein de tous les établissements scolaires est compliquée en raison d'un manque de temps à la grille horaire, qui est vouée prioritairement aux matières disciplinaires principales (cf Plan d'Etudes Romand).

Des formations de sensibilisation aux gestes de premiers secours pour les élèves sont déjà en place dans quelques établissements scolaires vaudois. Certaines de ces formations sont obligatoires pour les élèves, organisées dans le cadre d'un projet PSPS (lors de semaines hors cadres, de joutes sportives, etc.), avec des prestataires externes validés par l'Unité PSPS.

D'autres formations à titre facultatif sont à encourager, organisables hors temps scolaire, sur la pause de midi, lors d'un cours facultatif, par exemple.

La rédaction d'un guide pour l'élaboration de ces formations permettra à chaque établissement d'avoir des clés pour les organiser, sans surcharger leur programme et en faisant des ponts avec l'ensemble de la communauté scolaire. Dès la validation du guide, prévu dans le second semestre 2023, les cours pourraient débiter à la rentrée scolaire 2024/2025 de manière facultative selon les demandes et les besoins des établissements scolaires.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 décembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

A. Buffat